

**ARRETE DU MAIRE N°506/2020**

**Relatif à la circulation et au stationnement  
Giratoire rue Clemenceau / Faubourg des Vosges à WINTZENHEIM**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place du sapin de Noël sur le Giratoire, rue Clemenceau / Faubourg des Vosges à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés le mercredi 20 novembre 2019 de la façon suivante :

**Dans le sens Colmar- Munster :**

- Route barrée au niveau de la Gendarmerie avec mise en place d'une déviation par les rues des Trois-Epis et Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

**Dans le sens Turckheim - Wintzenheim :**

- Route barrée au niveau du giratoire rue René Schmitt avec mise en place d'une déviation par la rue des frères Vidal

**ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- TRACE ;
- COSEC ;
- SDIS ;
- Ateliers Municipaux de Wintzenheim ;

- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 5 novembre 2020



Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité